DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
COMMUNE DE LA SUZE

N° 361/2026

mis en ligne le 7/10/2026

Objet: Réservation stationnement Grande Rue à La Suze/Sarthe.

LE MAIRE de la Commune de la Suze sur Sarthe,

Vu l'article L.2212-2 du code Général des Collectivités Territoriales.
Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière.
Vu l'article R.610-5 du code pénal.
Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la sureté, la sécurité des usagers de la voie publique,
Considérant tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, places et voies publiques,
Vu la demande formulée par Mme Laurette CELLE

ARRETE TEMPORAIRE

ARTICLE 1 : Vu la demande présentée concernant les travaux réalisés à son domicile, il est décidé la mesure suivante :

- **Le stationnement sera interdit Grande Rue à La Suze/Sarthe devant l'habitation située à l'adresse suivante 2 rue du Collège, sauf aux véhicules utiles au chantier.**
-

ARTICLE 2 : La décision définie à l'article 1 du présent arrêté prendra effet à le 05 octobre 2026 et se terminera au 16 octobre 2026 inclus.

ARTICLE 3 : La signalisation indiquant cette interdiction sera mise à disposition par les services de la mairie, le tout accompagné du présent arrêté.

ARTICLE 4 Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une contravention de deuxième classe en application de l 'article R.417-6 du Code de la Route voire d'une mise en fourrière conformément aux articles L.325-1 à L.325-3 du Code de la Route.

ARTICLE 5 :. : Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et/ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette CS 24111-44041 Nantes) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Fait à La Suze sur Sarthe, le 5 octobre 2026.

M. Le Maire, **P.SAUDUBRAY**

MAIRIE DE LA SUZE SUR SARTHE 72210